



Le 13 janvier 2021

Mesures de précautions – Phase orange – Restriction de l'accès à l'intérieur de l'Office

Bonjour,

Nous continuons d'assurer les services durant cette phase orange du Plan de rétablissement du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Afin de contribuer aux efforts déployés pour limiter la propagation du virus COVID-19, [l'accès à l'intérieur des bureaux de l'Office de vente sera très limité jusqu'à nouvel ordre.](#)

En vigueur immédiatement, voici les mesures de précautions :

- 1) [Svp, téléphonez à l'Office de vente avant de vous déplacer vers le bureau.](#)
(506) 739-9585

Selon votre besoin, nous discuterons des options afin de vous servir ou répondre à vos questions. Visitez notre site web (www.odvdm.com) pour les prix et spécifications des usines.

- 2) Si vous devez absolument entrer dans l'Office, **svp respectez les mesures préventives qui vous seront présentées par les employés** (port du masque, lavage des mains, un client à la fois dans le bureau et possiblement d'autres consignes à venir, selon l'évolution de la situation).

Si vous présentez des symptômes de maladie, svp ne pas venir au bureau : téléphonez-nous!

Nous continuerons de vous tenir informés lors de nouveaux développements.

Merci de précieuse collaboration,

La Direction